

Entreprises artistiques et culturelles

Vos conseillers dédiés

- au 0 800 946 465
- par courriel à eac@audiens.org

**Retrouvez Audiens
au Festival d'Avignon**

sur son stand
1 rue des Ecoles
les 14, 15 et 16 juillet
de 10 h à 19 h

Dossier action sociale

L'action sociale est l'expression de la solidarité,
valeur fondatrice du Groupe Audiens

Les entreprises artistiques et culturelles, grâce à leur adhésion à Audiens en retraite, prévoyance et frais de santé, permettent à leurs salariés permanents de bénéficier des dispositifs d'aides et d'accompagnement proposés par l'action sociale des institutions du groupe (IRPS, IRCPS, Audiens Prévoyance).

Les artistes et techniciens du spectacle (relevant des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage) bénéficient également de ces mesures, au titre de l'accord interbranches et de leur affiliation retraite. L'objectif de ce dossier est de vous donner une information aussi exhaustive que possible sur les champs d'intervention de l'action sociale d'Audiens.

Qu'est-ce que l'action sociale ?

L'action sociale d'Audiens soutient au quotidien vos collaborateurs affectés par des accidents de la vie,

une rupture de vie professionnelle ou familiale. Au-delà de ces situations particulières, elle apporte également des aides spécifiques.

L'écoute, le conseil, l'orientation

Nabila Djellit, déléguée sociale, est l'interlocutrice dédiée aux entreprises artistiques et culturelles.

Elle intervient de manière personnalisée, son expertise lui permettant :

- de répondre aux besoins de chaque personne par le conseil et l'accompagnement administratif,
- d'établir un diagnostic précis de chaque situation et l'inventaire des droits légaux, réglementaires et contractuels,
- de mettre en relation et de coordonner la prise en charge sociale de la personne, en mobilisant les acteurs sociaux.

Les champs d'intervention de l'action sociale sont de quatre ordres :

- I - les aides financières,
- II - l'accompagnement en situation de rupture,
- III - les services à la profession,
- IV - la prévention.



I - Les aides financières

Les aides prédéfinies

→ Pour soutenir la famille

• L'allocation vacances handicapés

Il s'agit d'une participation aux dépenses de personnes handicapées dans un centre spécialisé. Sont concernés le salarié lui-même, son conjoint et ses enfants à charge fiscale.

• Les bourses d'études

Des bourses peuvent être accordées pour les études supérieures, en fonction de la composition de la famille et du niveau de ressources. Elles concernent aussi les études secondaires professionnelles ou techniques, quand la famille doit faire face à des frais d'acquisition de matériel.

• Le soutien familial

Ce soutien est réservé aux personnes qui, pour des raisons de santé, font appel à une aide à domicile, par l'intermédiaire d'une association agréée, pour les aider, voire suppléer la mère de famille.

• Le soutien scolaire

Cette aide s'adresse aux salariés qui font appel à une aide scolaire à domicile par l'intermédiaire d'une association agréée, pour permettre à leur enfant de poursuivre son apprentissage dans les circonstances suivantes :

- décès d'un parent,
- accident,
- maladie invalidante qui les empêche de poursuivre une scolarité normale.

→ Pour faciliter l'accès au logement

• Prêt au logement

Un prêt au logement, avec une majoration de montant par enfant à charge fiscale, peut être accordé pour trois types d'opérations :

- la construction, y compris les constructions annexes avec permis de construire,
- l'achat (neuf, ancien, terrain),
- l'agrandissement ou les travaux d'extension avec permis de construire.

Il est réservé à la résidence principale occupée à titre personnel. Pour les salariés de plus de 50 ans et jusqu'au départ en retraite, un prêt peut être accordé pour une habitation secondaire destinée à devenir principale. Les taux d'intérêt sont avantageux par rapport au marché. Une prise en charge de 1 % du taux est possible, s'il s'agit d'une première acquisition de la résidence principale.

• Aide au déménagement

Il s'agit d'attribuer une aide pour participer à des frais de déménagement. Pour en bénéficier, le déménagement doit être justifié par :

- un nouveau logement permettant un rapprochement familial,
- un loyer moins élevé,
- un nouveau logement adapté au handicap,
- une situation spécifique, en cas de privation de logement.

La prise en charge varie selon la composition familiale et le niveau de ressources.

A NOTER

La commission sociale est composée de professionnels représentant les employeurs et les salariés adhérents du Groupe Audiens.

Quelques exemples d'aides personnalisées

Handicap

Technicien lumière, ce salarié a une fille polyhandicapée de 7 ans. Le véhicule n'est plus adapté au transport de l'enfant. L'acquisition d'un nouveau véhicule s'avère nécessaire. Différents organismes interviennent pour financer l'adaptation du véhicule. Toutefois, il doit encore faire face à l'achat d'un siège auto pivotant à l'arrière qui s'aligne sur les portes coulissantes dont le coût s'élève à 5 024 €. Une aide est accordée pour financer le solde de l'aménagement du véhicule ainsi que l'achat et l'installation du siège auto.

Invalidité

A la naissance de son 2^{ème} enfant, une salariée décide de prendre un congé parental. Le couple se sépare et choisit la garde alternée, sans versement de pension alimentaire. La femme a prévenu son employeur qu'elle allait reprendre son activité. Entre temps, elle découvre qu'elle est atteinte d'un cancer du sein. Elle ne peut prétendre au paiement d'indemnités journalières. Elle ne dispose donc, comme unique ressource, que des allocations familiales, et n'a plus aucune couverture. Un secours d'urgence est débloqué par le président de la commission sociale pour permettre le paiement de son loyer pendant 6 mois.

La commission sociale complète cette aide par une aide alimentaire. Avec l'appui de l'assistante sociale, elle obtient l'allocation de parent isolé.

Deuil

Un homme perd sa compagne, décédée des suites d'une longue maladie. Afin de le soutenir pendant cette période difficile où il rencontre également des problèmes financiers, une aide lui est accordée pour les frais d'obsèques. Il bénéficie d'un accompagnement dans le cadre de notre action en faveur des endeuillés.

Les aides personnalisées à caractère exceptionnel

A partir de l'étude du dossier reprenant l'exposé de la problématique et des éléments de ressources et de charges, la commission sociale peut attribuer une aide ciblée sur le besoin particulier du salarié. Dans ce cas, la situation n'est pas examinée sur la base d'un seul critère de ressources, mais bien sur la capacité de la famille du salarié à faire face à des frais exceptionnels, parfois très lourds. Les prestations de l'action sociale portent sur des dépenses de santé, le matériel adapté au handicap, etc...

Autres aides spécifiques frais de santé

► Le complément frais soins de santé

Il est accordé pour faire face à une dépense de santé qui reste à charge (optique hors monture, frais dentaires, appareillage etc...). Le montant de l'intervention est modulé en fonction de la nature de la dépense de santé et subordonné au critère de ressources.

► Le prêt santé

Ce prêt permet de financer les dépenses de soins de santé restant à charge après intervention du fonds social, dans le cadre du complément frais soins de santé ou lorsque les conditions de ressources ne sont pas remplies pour bénéficier du complément frais soins de santé. L'action sociale prête entre 305 et 3 000 euros, sur 24 mois maximum, à taux 0.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour retrouver l'intégralité de nos aides et prestations www.audiens.org, rubrique action sociale

II – L'accompagnement en situation de rupture

Il est lié à des situations de rupture (licenciement, transition vers la retraite, deuil, perte d'autonomie...).

► L'accompagnement des endeuillés

Cette prise en charge consiste en un accompagnement visant à aider les endeuillés à mieux comprendre et accepter les émotions qu'ils vivent.

► Le conseil et l'accompagnement des familles en recherche de solutions d'hébergement

Ce service s'inscrit dans le cadre d'une recherche de structures, en vue d'un placement permanent ou temporaire en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou en accueil de jour. Le Groupe Audiens propose une écoute active et personnalisée des besoins, afin de faciliter l'entrée d'un parent en structure d'accueil.

► Les aides au retour à l'emploi

Un soutien personnalisé à la recherche d'emploi est proposé à ceux qui n'ont pas abouti dans leurs recherches. Il prend la forme d'un séminaire de 8 jours au cours duquel l'élaboration d'un projet professionnel sert de base à la conquête de poste. A l'issue de cette période, un suivi individuel de trois mois permet de concrétiser le projet de retour à l'emploi.

► Préparation à la retraite

L'action sociale du Groupe Audiens organise les conférences « Journées de rencontres pour l'avenir » pour mieux connaître les services d'Audiens. Ces réunions ont pour vocation d'éclairer vos salariés sur les composantes de la retraite et les démarches à accomplir pour faciliter les formalités administratives. Elles permettent d'obtenir des informations concrètes pour se prémunir contre les aléas de la vie (santé, dépendance, décès...), d'en savoir plus sur la transmission de patrimoine et ainsi protéger ses proches.

Dans la continuité de ces journées, l'action sociale propose des séminaires de deux jours, « La retraite, un projet de vie ! » pour l'aménagement des fins de carrière et la transition de la vie active vers la retraite de vos salariés. Ces séminaires contribuent à améliorer la motivation et l'efficacité au travail, la solidarité intergénérationnelle au sein de votre entreprise et la transmission des savoirs et de l'expérience.

III – Les services à la profession

► Le fonds de professionnalisation et de solidarité des artistes et techniciens du spectacle

Le fonds de professionnalisation et de solidarité, mis en place par l'État, agit en complément du système d'indemnisation géré par Pôle emploi et propose aux intermittents du spectacle rencontrant des difficultés dans leur parcours professionnel :

- **un entretien professionnel** pour faire le point sur la situation tant professionnelle que personnelle, et orienter vers les soutiens du Fonds de professionnalisation et de solidarité ou vers d'autres dispositifs,
- **des actions de soutien** qui se concrétisent par un accompagnement adapté et éventuellement l'attribution d'aides professionnelles.

► Un service social interentreprises

A leur demande, Audiens met à la disposition des entreprises une assistante sociale, afin d'aider les salariés qui rencontrent des difficultés d'ordre personnel. L'assistante sociale peut également participer à la mise en place de projets collectifs de prévention, pour la prise en charge des risques psychosociaux, par exemple.

► Des permanences en entreprise

Des permanences peuvent être organisées dans votre entreprise avec un conseiller de l'action sociale du Groupe Audiens afin de présenter l'ensemble des services dont peuvent bénéficier vos salariés dans le cadre de l'action sociale, ou pour traiter un point particulier.

► Une assistance psychologique

Elle s'adresse aux salariés en situation de rupture liée à une réorganisation, à des problèmes personnels...

IV – La prévention

Pour un groupe de protection sociale professionnel et solidaire, la prévention est une raison d'être. Audiens s'appuie sur l'expertise de son centre de santé afin de diffuser une culture de prévention et de proposer un accompagnement médical global.

► Le Centre de santé René-Laborie, un lieu de soins au cœur de Paris

Le centre médical, ouvert à tous les adhérents du Groupe Audiens, dispose de plus de 100 professionnels de santé de toutes spécialités, dont 21 chirurgiens dentistes, d'un magasin d'optique et d'acoustique et d'une pharmacie. Les tarifs pratiqués sont conventionnés et le centre applique le tiers payant.

► La prévention, une raison d'être

Il est possible de réaliser au Centre de santé René-Laborie des bilans de santé généralistes pouvant être complétés, au terme d'évaluations, par des prises en charges plus spécialisées.

Ces bilans s'articulent autour des problématiques principales de santé au travail de chaque catégorie professionnelle, en incluant la démarche de prévention des risques psychosociaux qui prennent une importance grandissante aujourd'hui.

Pour les techniciens, les bilans surveilleront avec attention toutes les expositions à risque (peinture, poussière, produits chimiques, ...), les troubles musculo-squelettiques liés aux manutentions, les lésions dermatologiques, le stress et la fatigue liés au travail en horaires décalés...

Service de l'action sociale du Groupe Audiens Nabila Djellit

Correspondante des entreprises techniques au service de la création et de l'événement

29 rue de Turbigo • 75002 Paris

Tél. : 01 73 17 35 77